

Planifier

Planification de la retraite :

REER ou hors REER?

Tout le monde souhaite profiter d'une retraite confortable! Mais il faut bien admettre qu'il n'est pas toujours facile de choisir le véhicule de placement le plus rentable pour investir ses économies parmi la panoplie de produits et services financiers offerts sur le marché.

Les récentes diminutions d'impôt et le faible taux d'inclusion des gains en capital (imposables à seulement 50 %) rendent maintenant les placements dans un compte d'investissement hors REER plus intéressants. Vous avez peut-être même vu ou entendu certaines analyses questionner les bienfaits du REER. Mais qu'en est-il vraiment? Doit-on dorénavant opter davantage pour l'investissement hors REER au détriment du REER?

Une analyse incomplète

Prenons le cas fictif de Julie, 35 ans, qui est résolue à placer, dans des fonds d'actions, 5 000 \$ par année d'ici l'âge de 65 ans. Devrait-elle investir dans



un compte REER ou dans un compte d'investissement? Voyons à quoi ressembleraient les montants accumulés dans chacun des portefeuilles au moment où ceux-ci seraient liquidés.

En examinant les chiffres du tableau ci-dessous, vous pourriez en conclure que le compte REER, après soustraction de l'impôt, est désavantagé. Or, il n'en est rien. Voyons maintenant, à l'aide d'une comparaison plus réaliste, pourquoi cette analyse ne tient pas la route.

Type de compte	Valeur accumulée à 65 ans	
	REER	Hors REER
Avant impôt	472 304 \$	431 091 \$
Après impôt	272 047 \$	382 702 \$

Note : Calculs basés sur un rendement annuel fictif de 7 % (dont 5 % constituent des gains en capital et 2 % des dividendes) et un taux d'imposition de 42,4 %, en vigueur au Québec pour la tranche de revenus allant de 54 195,01 \$ à 60 000 \$.

Une approche plus réaliste

D'apparence logique, l'exemple ci-haut compare deux valeurs... qu'on ne peut pas comparer! Pourquoi? Tout simplement parce qu'on a omis de tenir compte de l'économie d'impôt propre au REER. Ainsi, à un taux d'imposition de 42,4 %, les 5 000 \$ investis par Julie chaque année ne lui coûtent en réalité que 2 880 \$! (5 000 \$ moins les 2 120 \$ récupérés en retour d'impôt). Pour établir une comparaison valable, il faut ajuster le montant de la contribution au compte d'investissement hors



Caroline Toupin, PI. Fin
Planificateur financier



Vincent Bélanger
Conseiller

Représentants en épargne collective pour Les Services d'investissement Fiducie Desjardins inc., cabinet de services financiers.

Caisse Desjardins
Lachine / Saint-Pierre
Lachine (Québec) H8S 2E5

Téléphone : (514) 637-7114
Télécopieur : (514) 637-9060

Vous demandez-vous si le REER est toujours le meilleur véhicule de placement pour préparer votre retraite? Ce numéro de *Planifier* met les choses au clair pour vous.

Cet automne, profitez-en pour vérifier si l'équilibre entre vos investissements REER et hors REER est approprié à votre situation personnelle.

Appelez-nous pour en discuter !

Suite au verso



Desjardins

Conjuguer avoirs et êtres

Une analyse complète

	Compte REER	Compte d'investissement (hors REER)
Investissement	5 000 \$	2 880 \$
Coût réel de l'investissement	2 880 \$	2 880 \$
Valeur du compte à 65 ans	472 304 \$	248 308 \$
Impôt	200 257 \$	27 872 \$
Valeur après impôt	272 047 \$	220 436 \$

Différence en faveur du REER : +51 611 \$

Note : Calculs basés sur un rendement annuel fictif de 7 % (dont 5 % constituent des gains en capital et 2 % des dividendes) et un taux d'imposition de 42,4 %, en vigueur au Québec pour la tranche de revenus allant de 54 195,01 \$ à 60 000 \$.

Suite du recto

REER. Dans le cas de Julie, une contribution REER de 5 000 \$ équivaut à une contribution de 2 880 \$ à son compte d'investissement.

En réajustant ainsi les montants contribués, nous obtenons des résultats comparables, qui permettront à Julie de prendre une décision éclairée, comme vous le constaterez sur le tableau ci-dessus.

Avec deux valeurs comparables, on voit clairement que le véhicule de placement permettant à Julie de maximiser les sommes à sa disposition à la retraite est bel et bien le REER !

Une preuve sans faille

La prédominance du REER dépend-elle du montant d'investissement et du taux marginal de Julie? Pour

y répondre, examinons, à l'aide du tableau ci-dessous, deux autres cas avec des contributions et des taux marginaux différents. Vous voyez que l'avantage d'un compte REER ne dépend ni de votre contribution ni de votre taux marginal d'imposition. Plus de doute possible! Le REER demeure la méthode d'investissement à privilégier pour maximiser les sommes disponibles à la retraite, peu importe votre niveau de revenus.

Vérifiez que les choix qui se présentent à vous sont comparables afin de prendre des décisions judicieuses. Pour vous aider à optimiser votre capital de retraite, je vous invite à me consulter en tout temps. Je me ferai un plaisir de vous aider à prendre les décisions financières qui vous assureront la retraite dont vous rêvez. ■

Le REER toujours en tête, peu importe le niveau de revenus!

	REER	Hors REER	REER	Hors REER
Investissement	1 998 \$ (3 000 \$ avant retour d'impôt)	1 998 \$	5 180 \$ (10 000 \$ avant retour d'impôt)	5 180 \$
Taux marginal	33,4 %		48,2 %	
Valeur après impôt à 65 ans	188 733 \$	151 344 \$	489 307 \$	380 929 \$

Note : Calculs basés sur un rendement annuel fictif de 7 % (dont 5 % constituent des gains en capital et 2 % des dividendes) et des taux d'imposition en vigueur au Québec pour différentes tranches de revenus.

Et le hors REER, alors?



Dans le dernier numéro de *Planifier*, nous vous avons démontré l'importance des placements hors REER et vous avons fourni quelques conseils pour en maximiser les revenus nets. Comment faire bon usage de ces conseils et de ceux contenus dans le présent bulletin?

Le REER constitue l'élément clé de votre planification de retraite. Vos placements hors REER s'ajoutent à votre REER pour le compléter et lui permettre de progresser à l'abri de l'impôt le plus longtemps possible. De plus, vos placements hors REER vous permettront de faire le pont dans vos revenus de 60 à 69 ans, âge auquel vous devrez obligatoirement convertir votre compte REER en FERR. Les placements hors REER sont particulièrement appropriés dans les conditions suivantes :

- ✔ **Vous avez maximisé** vos cotisations REER ;
- ✔ **Votre hypothèque** est payée et vous disposez de liquidités supplémentaires ;
- ✔ **Vous avez vendu** votre entreprise ou obtenu un héritage ;
- ✔ **Vous approchez** du moment de la retraite.

Nous offrons des produits de placements fiscalement avantageux qui vous permettront d'augmenter vos revenus nets à la retraite. Renseignez-vous!

Les parts des Fonds Desjardins sont offertes par Les Services d'investissement Fiducie Desjardins inc., une société appartenant au Mouvement Desjardins. Veuillez lire le prospectus simplifié attentivement avant d'investir. Les parts de fonds ne sont pas garanties, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. L'acquisition de parts de fonds de placement peut entraîner des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais.